

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 126 (2000)
Heft: 23

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un pour tous, ...

(ÉDITORIAL)

Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer dans cette colonne¹ les mutations organisationnelles nouvellement imposées aux ingénieurs et architectes, que ce soit dans leurs rapports avec leurs mandants ou dans leurs relations confraternelles. Sous l'intitulé «La concurrence: émulation ou jeu de massacre», la XXVIII^{ème} Journée du Mont-Pèlerin, organisée par la sia et deux sociétés rattachées à l'Université de Lausanne, s'est intéressée à la mise au concours des prestations de services dans le cadre de l'ouverture des marchés publics. Devant une assemblée hélas clairsemée et vieillissante, les orateurs - architectes, ingénieurs et experts économiques - ont été unanimes à reconnaître la difficulté d'évaluer la créativité de nos professions, à la fois aléatoire et subjective, et par conséquent, à choisir un mandataire. Le débat n'a toutefois pas manqué de révéler l'opposition fondamentale entre les économistes - pour lesquels la concurrence est un gage d'émulation entre praticiens et d'un meilleur rapport qualité-prix pour le client - et les concepteurs, qui tentent candidement de défendre la valeur ajoutée de leur créativité pour la société, hors de tout calcul économique. Comme l'a rappelé le professeur Tercier, ancien président de la Commission des cartels, la mondialisation a imposé un libéralisme inéluctable dans notre économie, en particulier pour les prestations de service. Dès lors, la mise en concurrence des ingénieurs et des architectes est inscrite dans l'évolution même de ces professions et ne peut être remise en cause.

Pour ne pas sombrer dans un fatalisme larmoyant ni regretter une époque désormais révolue, nos professions doivent impérativement se réorganiser sous de nouvelles formes, qui leur permettront de régler à la fois les rapports horizontaux entre professionnels d'une même branche, et les rapports verticaux entre mandants et mandataires.

De nouvelles organisations dont les cadres précis restent à définir - chambres, ordres ou fédérations, peu importe - sont actuellement à l'étude dans certains cantons romands: au-delà de toute polémique (entre autres sur l'opportunité de regrouper sous un même toit les ingénieurs et les architectes), elles devront rapidement constituer des interlocuteurs valables, capables de représenter l'ensemble des mandataires responsables de l'environnement construit face aux adjudicateurs des marchés publics. Par ailleurs, et même si l'on ne saurait légalement contraindre un mandataire d'appartenir à une association professionnelle, cette dernière devra être suffisamment forte pour édicter des règles déontologiques strictes et les faire respecter, permettant, espérons-le, de sortir de la triste spirale de dumping sur les honoraires et de la moindre qualité des prestations qui y est liée.

¹ IAS No 6/2000